



Bellegarde le 14 mai 202-

Sarah AUSSEIL

Présidente

2, impasse Roumieu

30127 BELLEGARDE

06 20 47 61 88

sarah.ausseil@wanadoo.fr

www.pronatura-france.fr

MEDIATEUR EUROPEEN

1 avenue du Président Robert Schuman

CS 30403

67001 STRASBOURG

Objet : Plainte pour mauvaise administration concernant la gouvernance, la méthodologie et la composition du panel d'experts du projet « Reframing the exotic pet trade in Europe » (ENV/2023/OP/0020)

Pièces jointes :

- Statuts de ProNaturA France
- Workshop Summary Report du 28 octobre 2025

Madame la Médiatrice Européenne,

L'association ProNaturA France justifie d'un intérêt direct, personnel et légitime à agir dans la mesure où les travaux menés dans le cadre du projet européen « **Reframing the exotic pet trade in Europe** » sont susceptibles d'avoir des conséquences substantielles sur les activités légalement exercées par de nombreux acteurs impliqués dans les domaines de l'élevage, de la conservation ex situ, de la sensibilisation environnementale ainsi que de la détention responsable d'animaux non domestiques.

Les orientations méthodologiques et les recommandations envisagées dans le cadre de ce projet — notamment celles tendant à réduire la demande, à instaurer des restrictions de portée générale, à imposer des registres numériques obligatoires ou encore à subordonner la détention d'animaux à des dispositifs de contrôle comportemental — sont susceptibles de porter atteinte aux intérêts collectifs que ProNaturA France a précisément pour mission de représenter et de défendre.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le respect des principes consacrés par le Code européen de bonne conduite administrative adopté par le Parlement européen en 2001, lequel impose aux institutions et organes de l'Union européenne des obligations **d'impartialité, de neutralité, de transparence, d'objectivité et d'équilibre** dans la prise en compte des parties prenantes.

Or, plusieurs éléments figurant dans le « Workshop Summary Report » du 28 octobre 2025 semblent révéler des dysfonctionnements susceptibles de caractériser des situations de mauvaise administration au sens de l'article 228 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

Les faits exposés ci-après reposent notamment sur ce document établi pour la Commission européenne.

1. Un projet orienté vers la réduction de la demande plutôt qu'une étude neutre

Le document officiel indique expressément que le projet vise à « **developing effective science-based demand reduction interventions** ». Cette formulation démontre que la finalité du projet n'est pas d'évaluer objectivement les pratiques de détention d'animaux non domestiques, mais bien de réduire la demande associée à ces pratiques.

Une telle orientation normative, affirmée dès l'intitulé du projet, interroge quant à la neutralité attendue d'une étude financée par l'Union Européenne et destinée à éclairer la décision publique.

La structuration même du projet semble reposer sur le postulat implicite selon lequel la détention d'animaux autres que les chiens et les chats constituerait une pratique problématique devant être progressivement réduite. Les travaux présentés se concentrent exclusivement sur des mécanismes de « *demand reduction* », sans envisager la possibilité d'une détention responsable, encadrée et compatible avec les exigences du bien-être animal.

Cette approche apparaît d'autant plus problématique qu'aucune expertise scientifique spécialisée en éthologie, zootechnie, médecine vétérinaire NAC ou relation homme-animal ne semble avoir été mobilisée afin d'évaluer objectivement les réalités des pratiques concernées.

Le projet conduit ainsi à présenter la détention d'animaux non domestiques comme intrinsèquement « *unsustainable* », sans démonstration scientifique préalable ni analyse contradictoire.

2. Une composition particulièrement homogène du consortium

Le rapport mentionne comme partenaires du projet :

- Eurogroup for Animals
- Pro Wildlife
- Monitor Conservation Research Society
- Sapience
- TU Delft
- VetEffect

Aucun représentant :

- des détenteurs responsables,
- des éleveurs amateurs,
- des vétérinaires spécialisés NAC,
- des éthologues,
- des zootechniciens,
- des spécialistes du lien homme-animal,

ne semble avoir été associé à la gouvernance scientifique du projet.

Cette homogénéité apparaît difficilement conciliable avec les exigences de pluralisme, d'équilibre des points de vue et d'impartialité qui devraient présider à l'élaboration d'études susceptibles d'influencer les politiques publiques européennes.

3. Une méthodologie centrée sur les perceptions sociales et le comportement des consommateurs

Le rapport décrit principalement des approches comportementales et communicationnelles :

- eye-tracking sur des contenus de type Instagram,
- scénarios émotionnels,
- tests de messages axés sur les coûts, le bien-être animal ou les risques juridiques,
- analyses de storytelling,
- segmentation psychologique des détenteurs.

Aucune expertise scientifique relative :

- au bien-être animal,
- à l'éthologie,
- à la zootechnie,
- à la reproduction en milieu contrôlé,
- à la gestion sanitaire,
- à l'adaptation en captivité,

ne paraît avoir été intégrée à la méthodologie.

Les détenteurs sont ainsi étudiés exclusivement comme consommateurs à influencer, jamais comme acteurs disposant d'une expérience de terrain ou de compétences techniques.

4. Une surreprésentation des approches liées au commerce international et aux risques

Le rapport accorde une place importante aux analyses fondées sur les données commerciales internationales (CITES, TRACES, EUROSTAT, EU-TWIX, WITIS).

Cette approche tend à assimiler l'ensemble des pratiques de détention d'animaux non domestiques à des problématiques de trafic ou de pression sur les populations sauvages, sans distinction suffisante entre :

- élevage responsable et trafic illégal,
- reproduction en captivité et prélèvements dans le milieu naturel,
- filières réglementées et circuits clandestins.

En l'absence de contre-expertise vétérinaire, zootechnique ou éthologique, cette vision partielle risque de devenir dominante dans l'analyse globale du projet.

5. Une absence d'expertises scientifiques pourtant indispensables

Le document ne fait apparaître aucune intervention de :

- vétérinaires spécialisés NAC,
- éthologues,
- zootechniciens,
- spécialistes du lien homme-animal,
- experts en dynamique des populations animales,
- représentants des détenteurs responsables.

Les détenteurs et éleveurs ne sont jamais associés comme interlocuteurs légitimes ou contributeurs scientifiques, mais uniquement comme objets d'étude ou cibles d'interventions comportementales.

6. Une coalition construite autour d'une vision préexistante

La session intitulée « *Growing a coalition* » montre que la coalition envisagée repose sur des valeurs et objectifs déjà définis, principalement orientés vers la réduction des pratiques considérées comme « *unsustainable* ».

Le rapport affirme notamment que certains acteurs seraient davantage motivés par des objectifs de conservation que par le bien-être animal, alors même qu'aucun spécialiste scientifique du bien-être animal ou de l'éthologie ne semble avoir participé à l'évaluation de ces motivations.

Une telle affirmation apparaît fondée sur des perceptions subjectives plutôt que sur une expertise scientifique objectivable, ce qui soulève des interrogations sérieuses au regard des principes d'objectivité et de neutralité administrative.

7. Les détenteurs responsables ne sont jamais considérés comme des parties prenantes légitimes

Les détenteurs et éleveurs responsables apparaissent uniquement :

- comme cibles de campagnes comportementales,
- comme publics à réguler,
- comme sujets potentiels de restrictions administratives,
- comme objets de segmentation psychologique.

Ils ne sont jamais présentés comme des acteurs susceptibles de contribuer utilement à l'élaboration d'une politique équilibrée.

8. Manquements potentiels aux principes de bonne administration

Au regard des éléments précédemment exposés, plusieurs principes fondamentaux paraissent susceptibles d'avoir été méconnus :

Impartialité

Orientation préalable vers la réduction de la demande et homogénéité idéologique du consortium.

Équilibre des parties prenantes

Absence de représentants des détenteurs responsables, des éleveurs, des vétérinaires spécialisés et des experts de terrain.

Transparence

Absence d'informations précises concernant les critères de sélection des experts et organisations associées.

Objectivité scientifique

Méthodologie essentiellement fondée sur les perceptions sociales et les mécanismes comportementaux, sans réelle prise en compte des données vétérinaires, zootechniques ou éthologiques.

9. Demandes adressées au Médiateur européen

Au regard de ces éléments, ProNaturA France sollicite respectueusement :

1. **L'ouverture d'une enquête** relative à la gouvernance, à la méthodologie et à la composition du projet ENV/2023/OP/0020 ;
2. **La vérification du respect des principes de bonne administration**, notamment :
 - impartialité,
 - pluralisme,
 - transparence,
 - équilibre des parties prenantes ;
3. **La recommandation d'une révision de la composition du panel d'experts** afin d'y intégrer :
 - des vétérinaires spécialisés NAC,
 - des éthologues,
 - des zootechniciens,
 - des représentants des détenteurs responsables ;
4. **La clarification des critères ayant présidé à la sélection des partenaires et experts** associés au projet ;
5. **La garantie que les futures consultations européennes** relatives à la détention d'animaux non domestiques associeront effectivement l'ensemble des parties prenantes concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Médiatrice, l'expression de ma haute considération et vous remercie de l'attention portée à la présente plainte.

Pour ProNaturA France
Sarah AUSSEIL
Présidente

